

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 mars 2023

Date d'affichage :

Le 3 mars 2023

DECISION N° :
DB/2023-03-07/01

OBJET DE LA SEANCE :
Désignation du
secrétaire de séance

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle au Bureau les dispositions de l'article
L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant
qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou
plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il précise que selon les termes d'une réponse ministérielle du
29 décembre 1997, le Bureau de la Communauté de Communes est
soumis aux mêmes règles que le Conseil pour adopter des décisions
dans les matières déléguées par ce dernier.

M. le Président propose au Bureau de procéder à cette
nomination par un vote à main levée.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne M. Gilles JURY comme secrétaire de séance,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la
présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET – Président,

AR Prefecture

043-244300307-20230307-DB2023030701-AU
Reçu le 20/03/2023



Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20230307-DB2023030701-AU
Reçu le 20/03/2023